Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 424

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

on projette d'infléchir directement la marche des ménages industriels. On ne pavoisera pas encore, et ce pour trois raisons importantes :

— Il reste que le filtre principal de l'aide demeure bancaire : dans l'organisation des tâches de contrôle et d'examen des demandes, ni la Confédération, ni les Cantons n'ont voulu, ou pu, se donner vraiment les moyens pratiques de contrebalancer les appréciations des projets qui seront fournies par les spécialistes des banques. On veut croire que les intérêts régionaux, qui ne passent pas toujours par les canons de la rentabilité financière et économique telle que la conçoit le monde bancaire (la dépendance des régions horlogères face aux fabricants de montres aurait-elle pu se fortifier à ce point sans que les banques y soient pour quelque-chose et y trouvent leur intérêt ?) seront préservés.

Concession aux banques

— Il reste aussi que l'on a renoncé, en cours de négociations au véritable instrument de promotion industrielle qui s'imposait : un institut mixte de financement aurait pu concurrencer les banques sur leur propre terrain; on sait que les banques se défendent de faire de la politique structurelle, elles n'en conditionnent pas moins, par toute leur activité — mais sans plan d'ensemble... ce qui évite probablement de parler de planification ! — le développement économique au niveau régional (pour ne parler que de celui-là). Faudra-t-il que sonne un autre signal d'alarme, encore plus inquiétant que celui qui retentit dans les montagnes jurassiennes pour que l'on s'attaque à ce problème ?

— Il reste enfin que les mesures envisagées peuvent n'être que transitoires... Dans le texte : « Le Conseil fédéral reçoit pouvoir de suspendre, avant l'échéance légale, l'octroi de nouvelles aides subsidiaires au financement; cette disposition montre clairement que le présent arrêté fédéral constitue une mesure essentiellement destinée à lutter contre les fléchissements les plus graves de l'emploi ». On découvre aussi là, clairement, la fragilité d'une construction qui doit encore passer le cap des débats parlementaires où pourraient se conjuguer des oppositions à l'antienne des « économies à tout prix » (on sait que les slogans distillés par la droite sur ce thème cachent mal une volonté d'imposer des « sacrifices » que ne mettent pas en question les privilèges acquis), à l'antienne du libéralisme, à l'antienne des égalités de traitement entre cantons.

ANNEXE

Un séisme économique et social

Depuis le début de la « crise », 18 000 postes de travail supprimés dans les régions horlogères. Le constat d'échec est impressionnant : l'horlogerie s'essouffle, et aussitôt des régions entières s'anémient.

Le phénomène est connu, quelques chiffres néanmoins : pour la Suisse entière, les personnes employées dans l'industrie horlogère représentaient en 1970 2,9% de la population active totale, et dans le secteur industriel, 7% du total (1976); en revanche, dans les cantons horlogers les pourcentages s'établissaient comme suit

	% de la population active	% de la population du secteur industriel
Neuchâtel	24,4	47,5
Soleure	12,4	19,6
Berne	7,4	17,9
Bâle-Campagne	3,5	6,5
Genève	2,4	11,5
Vaud	2,3	6,6

Et encore, les calculs ci-dessus ne prennent-ils pas en compte toute la sous-traitance horlogère, et ne reflètent-ils pas assez clairement la dépendance des régions concernées — Jura et pied du Jura pour le canton de Berne, La Chaux-de-Fonds et Le Locle dans celui de Neuchâtel, le district de Lebern dans celui de Soleure — face à une horlogerie toute-puissante sur le marché du travail, eu égard à ce qu'il est convenu de nommer l'effet multiplicateur des emplois dans l'industrie. Des recherches menées sur ce thème aux Etats-Unis ont montré que 100 emplois dans l'industrie amenaient dans une région donnée 360 habitants supplémentaires, 3 nouveaux magasins de vente, 100 ménages en plus, 97 nouvelles voitures, 330 000 dollars de chiffre d'affaires en sus dans le commerce de détail, 91 écoliers supplémentaires, 65 nouveaux employés dans le secteur tertiaire (dans les régions horlogères, le pourcentage de la population active occupée dans le tertiaire est faible, un tiers environ, face à celui que l'on note dans l'ensemble de la Suisse, 44%), et une demande importante en équipements collectifs.

Une part du gâteau de plus en plus mince

On mesure donc l'ampleur du séisme qui a secoué les dites régions ces quelques dernières années si l'on sait que

— entre 1974 et 1976, les exportations de montres suisses ont diminué en nombre de pièces de 26,4% et de 20,1% en valeur (le renversement de tendance observé au premier trimestre 1977 ne semble pas assez marqué pour que l'on puisse parler d'autre chose que d'une stagnation),

— la part de la Suisse au marché mondial de l'horlogerie ne cesse de diminuer : 50% en 1950, 41% en 1970, environ 30% en 1976 (sur le marché des montres électroniques, la part de la Suisse n'a pas dépassé 7% l'an passé),

Nouveaux marchés illusoires

— les nouveaux marchés qui apparaissent en Afrique et en Asie ne permettront pas de compenser la baisse de la demande sur les territoires de vente traditionnels, Europe, Amérique du Nord et du Sud notamment,

— la carence manifeste dans le domaine de l'exploitation des résultats de la recherche au niveau

● **SUITE ET FIN AU VERSO**

Un séisme économique et social SUITE ET FIN

industriel creuse constamment l'écart entre les producteurs suisses et leurs concurrents étrangers, souvent — au moins pour les plus puissants d'entre eux — organisés verticalement et de ce fait en mesure de mettre très rapidement sur le marché le résultat de leurs recherches.
— les structures de vente et de production de l'industrie horlogère suisse, nées et fortifiées dès les années trente et jusqu'aux années soixante, se révèlent inadéquates aujourd'hui et paralysent en quelque sorte des entreprises qui devraient pouvoir se remodeler pour tenir compte des conditions économiques et sociales propres à la récession.

Chômage considérable

Un des signes de ce séisme social est le chômage qui frappe les cantons horlogers, beaucoup plus considérable que dans le reste du pays. Et le nombre des chômeurs n'approche bien sûr pas celui des postes disparus; quelques points de repères pourtant :

Personnes occupées et chômeurs dans les cantons horlogers (%)

	Les personnes occupées face au total suisse	Les chômeurs complets face au total suisse		Les heures de travail perdues (chômage partiel) face au total suisse	
	1970	*4.76*	*4.77*	*4.76*	*3.77*
Neuchâtel	2,9	5,9	3,2	7,2	9,4
Soleure	3,7	6,0	5,6	11,3	5,7
Berne	15,4	17,8	18,8	22,7	30,0
Bâle-Campagne	3,3	4,1	4,6	2,8	4,1

Et sur ce plan la situation n'est pas en voie d'amélioration. Une enquête sur l'évolution de l'emploi, menée au printemps 76 par l'OFIAMT, laquelle est du reste ici moins pessimiste que d'autres spécialistes consultés sur le même sujet, permet de prévoir qu'il y aura, d'ici 1980, dans l'industrie horlogère, « une nouvelle diminution des emplois de 30% au bas mot ».

Un manifeste pour la démocratie syndicale

L'apparition au grand jour d'un courant divergent à l'intérieur de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie doit surprendre : quoi de plus monolithique, au fil des ans, dans le paysage politique helvétique que la puissante FTMH (jamais, ou si rarement, de « fausses notes » dans l'organe officiel du syndicat, « La Lutte syndicale »).
L'avantage : à l'occasion de tous les débats importants de la vie économique et politique suisse, le poids considérable des « voix autorisées » émanant de la plus puissante des composantes de l'Union syndicale suisse qui représentent des dizaines de milliers de travailleurs et qui s'expriment sans qu'aucun signe ne permette de douter de leur représentativité.
A la clef, une indéniable simplification des rapports entre « partenaires sociaux », garants de la « paix du travail ».

Le pouvoir des permanents

Sous-jacent, un pouvoir impressionnant concentré entre les mains des permanents de l'organisation, mandatés par celle-ci et responsables certes devant les instances représentant les membres affiliés, mais aussi prisonniers des négociations au sommet et dépositaires privilégiés de l'information.

On le sait cependant depuis longtemps, au hasard d'incidents multiples mais toujours présentés comme des péripéties internes : à l'intérieur même du syndicat, l'équilibre est fragile, même s'il convient parfaitement à l'esprit du compromis helvétique. Le point faible : la position charnière des dirigeants centraux, accaparés par leurs tâches « gouvernementales » et polarisés sur la quête de solutions pouvant convenir à leur « partenaire » patronal. Et c'est là que le « Manifeste 77 », qui circule depuis la fin du mois d'août dans les sections de la FTMH, enfonce le coin principal !

Pour des débats démocratiques

Nous citons : « Dans l'immédiat, nous voulons que les options soient prises dans notre syndicat par les seuls travailleurs, élus démocratiquement; nous pensons que des décisions importantes, qui ont déterminé la ligne politique de notre syndicat, telles que les prises de position sur le deuxième pilier, l'initiative sur la participation, la TVA, n'ont jamais fait l'objet d'un débat démocratique à la base. Et que, dans tous les cas, elles ont été prises à l'encontre des intérêts des travailleurs ». On admettra, pour être juste, que la plupart des formations politiques trouveraient des raisons à engager en leur sein la réflexion sur la formation de la décision politique, ici proposée à la direction de la FTMH.

Un double enjeu

Mettant en cause l'organisation interne de la FTMH, les signataires du « Manifeste 77 » pèseront donc inévitablement sur l'ensemble des rapports entre « partenaires sociaux ». Ce double enjeu impose l'ouverture d'un large débat dont on ne comprendrait pas qu'il puisse être réduit à un règlement de comptes internes. Et ce d'autant plus que, se situant politiquement, les signataires du texte — qui proclamant vouloir œuvrer à l'intérieur du syndicat — mettent l'accent sur deux grands thèmes, tout à fait impossibles à passer sous silence dans une réflexion renouvelée sur la pratique syndicale. Citons encore :